



## Assurance

### VOITURES DE LOCATION – NOUVELLE-ZÉLANDE 1 avril 2009 – 31 mars 2010

Votre tarif de location journalier inclut la protection standard, où vous laissez une caution de NZ\$1800 enregistrée sous forme d'une empreinte de votre carte de crédit. Vous serez redevable de cette somme dans le cas de dommages causés au véhicule de location ou aux biens d'une tierce personne, y compris les dommages au pare-brise et aux pneus, les coûts de remorquage et de dépannage, le vol, le feu, l'effraction ou le vandalisme.

« **Excess Reduction Option** » (**option de réduction de franchise**) – Pour NZ\$19 par jour, la franchise est réduite à zéro. Un dépôt de garantie d'un montant de NZ\$220 sera demandé sous forme d'une *empreinte* de votre carte de crédit.

Ce dépôt de garantie ne sera pas débité si le véhicule est restitué intact, en temps et en heure et au lieu prévu, intérieur propre et réservoir de carburant plein.

Nous acceptons les cartes Visa, MasterCard et American Express. Un droit administratif non-remboursable de 2 % s'applique à toutes les transactions Visa et MasterCard. Un droit administratif non-remboursable de 4,5 % s'applique aux transactions American Express. Les droits administratifs pour paiements par carte de crédit s'appliquent aussi aux cautions et seule la carte du locataire de véhicule est acceptée pour la caution.